

Décision relative à une demande de transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2021-0042

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de transfert de l'autorisation pour la famille de produits biocides **ENDSEAL FAMILY**,*

de la société **YOU Solutions Germany GmbH**

enregistrée sous le numéro **BC-JJ080469-25**

Article 1^{er}

Le transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordé** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 1^{er} septembre 2031.

A Maisons-Alfort, le 14/12/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	ENDSEAL FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	8
------------------	---

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du nouveau détenteur	Nom	YOU SOLUTIONS GERMANY GMBH
	Adresse	FREUNDALLEE 9A DE 30173 HANNOVER ALLEMAGNE
Nom et adresse de l'ancien détenteur	Nom	LONZA COLOGNE GMBH
	Adresse	NATTERMANNALLEE 1 50829 COLOGNE ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-JJ080469-25	
Type de demande	Transfert d'une autorisation (NA-TRS)	
Numéro d'autorisation	FR-2021-0042	
Date d'autorisation	01/10/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	01/09/2031	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	ARCH TIMBER PROTECTION LTD
Adresse du fabricant	WHELDON ROAD HD2 1YU CASTLEFORD ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	LEEDS ROAD HD2 1YU HUDDERSFIELD ROYAUME-UNI

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Penfluplène
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	KENNYDYPLATZ 1 D-56569 KOLN ALLEMAGNE

Emplacement des sites de fabrication	BAYER AG, ALTE HEERSTR 41538 DORMAGEN ALLEMAGNE
Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	CALDIC DENMARK A/S (pour TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED (INDE))
Adresse du fabricant	ODINSVEJ 23 DK-8722 HEDENSTED DANEMARK
Emplacement des sites de fabrication	TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED A4/1&2 SIPCOT INDUSTRIAL, COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUUDDALORE, TAMIL NADU INDE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154	1,154

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
----------------------------	---

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154	1,154

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Mélange corrosif pour les métaux catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif – Non-professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des extrémités coupées
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignon destructeur du bois : Pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Termites (démonstré sur <i>Reticulitermes spp</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Classe d'usage 1 : intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 2 : intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 3 : extérieur (bois résineux uniquement)
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Les produits sont appliqués au pinceau (deux couches) aux extrémités coupées pour donner un taux d'application de 500 à 550 mL de produit par m ² de bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD de 1 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Le produit doit être appliqué aux extrémités du bois préalablement traité, sur des surfaces coupées ou travaillées pour assurer une protection complète. L'application du produit ne doit être effectuée qu'après les travaux de ponçage de coupe ou de façonnage.
- Appliquer uniquement pour le traitement préventif des extrémités coupées exposées du bois déjà traité en :
 - o classe d'usage 1 (situation dans laquelle le produit à base de bois est à l'abri, non exposé aux intempéries et au mouillage).
 - o classe d'usage 2 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois sont à l'abri, entièrement protégés des intempéries mais où une humidité élevée peut entraîner un mouillage occasionnel mais non persistant).
 - o classe d'usage 3 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois ne sont pas recouverts et ne sont pas en contact avec le sol. Il est soit continuellement exposé aux intempéries, soit protégé des intempéries mais sujet à un mouillage fréquent).
- Appliquer une couche de finition en classe d'usage 3.
- Ne pas toucher les surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- L'application en site industriel par les utilisateurs professionnels et non-professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en site industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Les pyréthriinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois.
- Protéger de la lumière.
- Stocker les emballages à la verticale.
- Conserver dans un endroit frais.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ENDSEAL TANALITH				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0042-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Nom commercial	ENDSEAL TANATONE				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0042-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Nom commercial	ENDSEAL VACSOL				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0042-01-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Méta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	-
-----------------	---

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
----------------------------	---

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154	1,154

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Mélange corrosif pour les métaux catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H290 : Peut être corrosif pour les métaux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 1 – Traitement préventif - Professionnels

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des extrémités coupées
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignon destructeur du bois : Pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i>) Termites (démonstré sur <i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Classe d'usage 1 : intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 2 : intérieur (bois résineux et feuillus) Classe d'usage 3 : extérieur (bois résineux uniquement)
Méthode(s) d'application	Application superficielle / pinceau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Les produits sont appliqués au pinceau (deux couches) aux extrémités coupées pour donner un taux d'application de 500 à 550 mL de produit m ² de bois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles en PEHD de 5 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

Se conformer aux instructions d'utilisation.

Le produit doit être appliqué aux extrémités du bois préalablement traité, sur des surfaces coupées ou travaillées pour assurer une protection complète. L'application du produit ne doit être effectuée qu'après les travaux de ponçage de coupe ou de façonnage.

Appliquer uniquement pour le traitement préventif des extrémités coupées exposées du bois déjà traité en :

- classe d'usage 1 (situation dans laquelle le produit à base de bois est à l'abri, non exposé aux intempéries et au mouillage).
- classe d'usage 2 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois sont à l'abri, entièrement protégés des intempéries mais où une humidité élevée peut entraîner un mouillage occasionnel mais non persistant).
- classe d'usage 3 (situation dans laquelle le bois ou les produits à base de bois ne sont pas recouverts et ne sont pas en contact avec le sol. Il est soit continuellement exposé aux intempéries, soit protégé des intempéries mais sujet à un mouillage fréquent).

Appliquer une couche de finition en classe d'usage 3.

Ne pas toucher les surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- L'application en site industriel par les utilisateurs professionnels et non-professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en site industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Les pyréthriinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois.
- Protéger de la lumière.
- Stocker les emballages à la verticale.
- Conserver dans un endroit frais.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ENDSEAL TANALITH				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0042-01-04				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



anses

Nom commercial	ENDSEAL TANATONE				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0042-01-05				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154

Nom commercial	ENDSEAL VACSOL				
Numéro d'autorisation	FR-2021-0042-01-06				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Penflufène (Technique)	5-fluoro-1,3-diméthyl-N-[2-(4-méthylpentan-2-yl)phényl]pyrazole-4-carboxamide	Substance active	494793-67-8	619-823-7	0,019
Perméthrine (Technique)	3-phénoxybenzyl(1RS,3RS;1RS,3SR)-3(2,2 dichlorovinyl)-2,2diméthyl - cyclopropane carboxylate	Substance active	258-067-9	258-067-9	0,091
Butyl diéthoxol	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	Solvant	112-34-5	203-961-6	1,154